

Textes spirituels d'Ibn Taymiyya. Nouvelle série

XVI. Ghadīr Khumm

Dieu seul sait exactement ce qui se passa près du marais $(ghad\bar{t}r)$ de Khumm le 18 Dhū l-Ḥijja 10 / 15 mars 632, et comment interpréter l'événement. De retour du pèlerinage, dit « d'adieu », qu'il accomplit quelques mois seulement avant de mourir, le Prophète fit halte en ce lieu et s'adressa aux pèlerins qui l'accompagnaient. En tenant 'Alī par la main, il leur dit alors, entre autres choses : « Celui dont je suis le $mawl\bar{a}$, 'Alī est son $mawl\bar{a}^1$." Des sources très diverses, le traditionniste sunnite Ibn Hanbal (m. 241/855) et l'historien et géographe pro-'alide al-Ya'qūbī (m. c. 292/905) par exemple, confirment l'événement et rapportent ces paroles, accompagnées ou non d'autres propos. Ainsi que les illustrations ci-dessus² en témoignent encore aujourd'hui, Ghadīr Khumm est pour les Shī'ites un moment fondateur, au cœur de leur compréhension de l'Islam. Ils y voient en effet la désignation de son successeur légitime par le Prophète, la raison de l'illégitimité des trois premiers califes et le fondement prophétique de leur imāmologie.

Pour les Sunnites, les choses sont évidemment plus compliquées, ne serait-ce que les questions de l'authenticité de l'ensemble des paroles attribuées au Prophète à Ghadīr Khumm ou de la signification précise du mot $mawl\bar{a}^3$ dans l'utilisation qu'il en fit alors au sujet de 'Alī comme de lui-même. Ce terrain sémantique est un véritable champ de mines et, selon les traductions et analyses qu'ils privilégient, les orientalistes et autres observateurs modernes y courent les plus grands

risques. Dans l'aventure, Ibn Taymiyya pourrait donc se révéler un guide précieux. Certes, il n'est pas très apprécié des Shī'ites. Il a cependant le double mérite d'être généralement bien informé et d'analyser les choses en profondeur. Les deux textes réunis ci-dessous sont tirés de son Minhāj al-sunnat al-nabawiyya – La voie de la tradition prophétique – rédigé vers 717/1317 pour réfuter le Minhāj al-karāma fī ma'rifat al-imāma – La voie de la dignité, s'agissant de la connaissance de l'imāmat – du fameux théologien iraqien duodécimain Ibn al-Muṭahhar al-Ḥillī (m. 726/1325)⁴.

Pour fonder la doctrine shī'ite du droit exclusif de 'Alī à succéder à Muḥammad, al-Ḥillī invoque deux versets coraniques qu'il prétend avoir été révélés le jour de Ghadīr Khumm et être reliés à divers dires prophétiques concernant 'Alī, dont la fameuse phrase « Celui dont je suis le mawlā, 'Alī est son mawlā... » Dans le texte A, il s'agit du verset al-Mā'ida - V, 3; dans le texte B, d'al-Mā'ida - V, 67. Proposant une autre chronologie de la révélation de ces versets, Ibn Tay-miyya date le premier de la station à 'Arafat, lors du pèlerinage d'adieu, et le second des premiers temps de l'installation du Prophète à Médine. Il s'emploie par ailleurs à démontrer le caractère inventé de

^{1.} Sur Ghadīr Khumm, voir V. VECCIA VAGLIERI, EI2, art. $Ghad\bar{\imath}r$ Khumm.

^{2.} Ces illustrations peuvent être retrouvées aisément sur un certain nombre de sites shī'ites de l'internet. Les deux illustrations du bas sont des détails d'images plus larges. Les quatre ont en commun la même phrase « Celui dont je suis le $mawl\bar{a}$, 'Alī est son $mawl\bar{a}$ », calligraphiée en des styles divers. L'image du haut, à gauche, ajoute le verset du Coran, $al-M\bar{a}$ 'ida - V, 3.

^{3.} Voir P. CRONE, EI2, art. Mawlā.

^{4.} J'ai déjà traduit des passages du Minhāj al-sunna in Textes spirituels, N.S. IV, VI. J'en ai aussi analysé et traduit d'autres pages dans L'autorité, l'individu et la communauté face à la sharī'a: quelques pensées d'Ibn Taymiyya, in Mélanges de l'Université Saint-Joseph, 64, Beyrouth, 2012, p. 261-286 (à paraître); Ibn Taymiyya's Critique of Shī'ī Imāmology. Translation of Three Sections of his Minhāj al-Sunna, in The Muslim World, 2014 (à paraître).

Al-Ḥillī composa le *Minhāj al-karāma* pour l'Īlkhān mongol Öljaytū (m. 716/1316), lequel se convertit au Shī'isme en 709/1310, s'engagea alors dans une politique résolument anti-sunnite et pensa envahir la Syrie en 712/1313; voir Y. MICHOT, *Textes spirituels XII*, p. 30. Ce contexte politique doit être pris en compte pour une juste appréciation des aspects parfois virulents du *Minhāj al-sunna* d'Ibn Taymiyya.

certains des propos qu'al-Ḥillī attribue au Prophète à al-Ghadīr. Il revient enfin sur d'autres paroles de Muḥammad lors du pèlerinage d'adieu, à al-Ghadīr et ailleurs, dont « Celui dont je suis le *mawlā...*», et précise la véritable signification de ce terme.

En 2013, Sunnites et Shī'ites continuent à se massacrer en divers pays. Je serai donc clair : la faille séparant les deux principales communautés musulmanes a des raisons dont nous ne percerons jamais le mystère et il est grand temps, sous peine de suicide collectif mutuellement assisté, que nous réapprenions à vivre ensemble. Une chose par ailleurs est certaine : l'interdiction pour un Musulman de verser la moindre goutte de sang d'un coreligionnaire. Mais comment jeter un pont au dessus d'un gouffre sans en sonder les rives ? Tel est l'objectif exclusif du présent travail. Puisse Dieu le préserver d'être utilisé à toute autre fin qu'une rencontre, mieux informée sur ce qui nous distingue et nous unit à la fois, de merveilleux frères en Islam!

TRADUCTION 1

A. Un hadīth mensonger

— Le Très-Haut, a dit le Rāfidite², a dit : « Aujourd'hui, J'ai rendu parfaite, pour vous, votre religion; J'ai parachevé Ma grâce sur vous; J'ai agréé, pour vous, l'Islam comme religion³. » Avec une chaîne de transmetteurs remontant à Abū Sa'īd al-Khudrī⁴ – Dieu soit satisfait de lui! –, Abū Nu'aym⁵ a rapporté que le Prophète - Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – avait appelé les gens [à aller] à Ghadīr Khumm, avait commandé de faire disparaître ce qu'il y avait comme épines en dessous des arbres, s'était levé, avait appelé [52] 'Alī, avait saisi ses deux bras et les avait soulevés au point que les gens avaient vu le blanc des aisselles du Messager de Dieu - Dieu prie sur lui et lui donne la paix! Ensuite, [les gens] ne s'étaient pas séparés jusqu'au moment où ce verset était descendu : « Aujourd'hui, J'ai rendu parfaite, pour vous, votre religion; J'ai parachevé Ma grâce sur vous; J'ai agréé, pour vous, l'Islam comme religion⁶. » Le Messager de Dieu – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – de dire alors : « Proclamée soit la grandeur de Dieu (Allāhu akbar)! Il a rendu parfaite la religion et parachevé [Sa] grâce! Le Seigneur a agréé ma qualité de Messager (risāla) et, pour 'Alī, après moi, celle d'ami (walāya). » Il dit ensuite : « Celui dont je suis le mawlā, 'Alī est son mawlā. Mon Dieu, sois amical (wālā) envers quiconque est amical envers lui, et sois hostile (' $\bar{a}d\bar{a}$) envers quiconque est hostile envers lui! Aide à la victoire de quiconque aide à sa victoire et abandonne quiconque l'abandonne!»

- La réponse [à ceci se fera] de [divers] points de vue.
- 1) L'un est que c'est à celui qui avance un *ḥadīth* comme preuve qu'il incombe d'en rendre claire l'authenticité. Le simple fait de le rattacher à quelque chose rapporté par Abū Nu'aym ne fournit pas d'authentification; il y a là-dessus

accord des gens – les ulémas de la Sunna et du Shī'isme. Abū Nu'aym a en effet rapporté beaucoup de hadīths qui sont faibles ou, bien plutôt même, inventés; il y a là-dessus accord des ulémas traditionnistes, sunnites et shī'ites. Alors même que c'était une mémoire (hāfiz), qu'il [connaissait] beaucoup de hadīths et qu'il les rapportait selon maintes sources, il [les] rapporta comme les traditionnistes pareils à lui avaient l'habitude de le faire: rapporter l'ensemble de ce qui concernait un sujet pour qu'on en possède la connaissance, alors même qu'on ne trouverait d'argument qu'en une partie de cela.

Il est des gens qui, dans les [ouvrages] qu'ils composent, ne rapportent rien d'après quelqu'un qui est su mentir. Ce sont par exemple Mālik [b. Anas], Shu'ba⁷, Yaḥyā b. Sa'īd⁸, 'Abd al-Raḥmān b. Mahdī⁹ et Aḥmad b. Ḥanbal. Ceux-ci ne rapportent en effet rien d'après un individu qui, selon eux, n'est pas de confiance. [53] Ils ne rapportent pas non plus de hadīth qu'ils savent provenir d'un menteur. Ils ne rapportent donc pas les hadīths des menteurs connus pour mentir délibérément. Dans ce qu'ils rapportent il arrive cependant qu'il y ait quelque chose dont l'auteur, à son propos, a commis une erreur. L'imām Aḥmad [b. Ḥanbal], Isḥāq et d'autres peuvent aussi rapporter des hadīths qui, selon eux, sont faibles étant donné que leurs rapporteurs sont accusés d'avoir mauvaise mémoire, etc., de manière à ce qu'on en tire une leçon ou un témoignage. Il se peut en effet qu'un tel hadīth comporte quelque chose de la préservation de quoi il témoigne. Il se peut aussi qu'il comporte quelque chose du caractère erroné de quoi il témoigne.



« Aujourd'hui, J'ai rendu parfaite, pour vous, votre religion... »

L'auteur de ces hadīths peut aussi être secrètement (fī l-bāṭin) un menteur¹⁰, non connu pour mentir et qui, bien plutôt même, en rapporte beaucoup de véridiques; ses hadīths sont donc rapportés [par d'autres]. Tout ce qu'un pervers rapporte n'est pas du mensonge mais il est nécessaire de faire la clarté (tabayyun) au sujet de ce dont il informe ainsi que le Très-Haut l'a dit: « Si un pervers vient vers vous avec quelque nouvelle, faites la clarté [à son sujet] (fa-tabayyanū), [de crainte] que par ignorance vous ne portiez atteinte à des gens et en arriviez à regretter ce que vous auriez fait¹¹. » On le rapporte donc pour examiner si le reste des témoignages [en] indiquent la véridicité ou le caractère mensonger. Pour beaucoup d'auteurs d'ouvrages

^{1.} Ici sont regroupées deux sections d'IBN TAYMIYYA, *Minhāj alsunnat al-nabawiyya fī naqḍ kalām al-Shī⁺at al-qadariyya*, éd. M. R. SALIM, 9 t., Le Caire, Maktabat Ibn Taymiyya, 1409/1989 (**M**): t. VII, p. 51-59 (A); t. VII, p. 313-325 (B).

^{2.} C'est-à-dire, ici, al-Hillī.

^{3.} Coran, al-Mā'ida - V, 3.

^{4.} Sa'd b. Mālik b. Sinān... Abū Sa'īd al-Anṣārī l-Khudrī, un des Compagnons les plus célèbres, transmetteur de très nombreuses traditions (m. 74/693); voir IBN AL-ATHĪR, *Usd*, t. II, p. 290-291.

^{5.} Aḥmad b. 'Abd Allāh b. Isḥāq... al-Iṣfahānī, Abū Nu'aym (Iṣfahān, 336/948-430/1038), juriste shāfi'ite et théoricien du soufisme; voir J. PEDERSEN, *EI2*, art. *Abū Nu'aym*. Pour l'opinion qu'Ibn Taymiyya a de lui, voir Y. MICHOT, *Textes spirituels*, *N.S. VIII*, p. 4.

^{6.} Coran, *al-Mā'ida* - V, 3.

^{7.} Shuʻba b. al-Ḥajjāj b. al-Ward al-Azdī, Abū Basṭām (Wāsiṭ, 82/701 - Baṣra, 160/776), traditionniste; voir Kh. D. AL-ZIRIKLI, *Aʻlām*, t. III p. 164

^{8.} Yaḥyā b. Saʻīd b. Qays al-Anṣārī, Abū Saʻīd (m. al-Hāshimiyya, 143/760), important traditionniste de Médine, cadi d'al-Ḥīra; voir Kh. D. AL-ZIRIKLĪ, *A'lām*, t. VIII, p. 147.

^{9. &#}x27;Abd al-Raḥmān b. Mahdī b. Ḥassān al-'Anbarī al-Lu'lu'ī, Abū Sa'īd (Baṣra, 135/752-198/814), traditionniste; voir Kh. D. AL-ZIRIKLĪ, A'lām, t. III, p. 339.

^{10.} kadhdhāban \mathbf{M} ap. cr. : kadhdhaba-hā \mathbf{M}

^{11.} Coran, *al-Hujurāt* - XLIX, 6. Ibn Taymiyya ne cite en fait que le début de ce verset et ajoute : « ... et le [reste du] verset ».

il est [néanmoins] difficile de distinguer cela correctement ou, même, ils en sont incapables. Ils rapportent donc ce qu'ils ont entendu comme ils l'ont entendu, le contrôle (dark) incombant à quelqu'un d'autre, pas à eux. Les scientifiques (ahl al-'ilm) examinent donc de telles [traditions], les hommes [impliqués dans leur transmission] et leur chaîne [de transmetteurs].

2) Le second point de vue, c'est que ce hadīth est un des [hadīths] mensongers sur le caractère inventé desquels il y a accord des gens possédant la connaissance des hadīths inventés. Les gens possédant la science du hadīth, à qui on se réfère à ce propos, connaissent [bien] ce hadīth-ci et c'est pourquoi on ne le trouve dans aucun des livres de hadīth auxquels les gens possédant la science du hadīth se réfèrent. [54]

3) Le troisième point de vue, c'est qu'il a été établi, dans les Ṣaḥīhs, les Musnads et le commentaire coranique, que ce verset descendit sur le Prophète - Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! - alors qu'il se tenait debout¹ à 'Arafat. Un homme juif dit à 'Umar b. al-Khattāb : « Ô commandeur des croyants, [il y a] dans votre Livre un verset que vous récitez [et qui est tel que], s'il était descendu sur nous, la communauté juive, nous aurions adopté le jour de sa [descente] comme [jour de] fête. » 'Umar lui dit: « Quel verset est-ce? » - « Ces paroles du [Très-Haut], » dit-il: « Aujourd'hui, J'ai rendu parfaite, pour vous, votre religion; J'ai parachevé Ma grâce sur vous; J'ai agréé, pour vous, l'Islam comme religion². » 'Umar de dire alors: « Moi, je sais quel jour [ce verset] est descendu, et à quel endroit il est descendu. Il est descendu le jour de 'Arafat à 'Arafat, alors que le Messager de Dieu - Dieu prie sur lui et donne la paix! – se tenait debout à 'Arafat. » Ceci est abondamment documenté (mustafīd) d'autres points de vue encore et transmis dans les livres des Musulmans – les Sahīhs, les Musnads, les collections (jāmi'), les biographies du Prophète $(s\bar{\imath}ra)$, le commentaire coranique, etc.

Ce jour [de 'Arafat] précéda de neuf jours le jour de Ghadīr Khumm. C'était le vendredi neuf Dhū l-Ḥijja³. Comment sera-til dès lors dit que ce verset descendit le jour d'al-Ghadīr ?

4) Le quatrième point de vue, c'est qu'il n'y a dans ce verset ni référence à 'Alī, ni indication (dalāla 'alā) de son imāmat d'aucun point [55] de vue. Ce qu'il contient, c'est bien plutôt l'information, donnée par Dieu, qu'Il a parfait la religion, parachevé [Sa] grâce sur les croyants et agréé l'Islam comme religion. L'allégation de celui qui allègue que le Coran fournit une indication de l'imamat de ['Alī] de ce point de vue est un mensonge manifeste. S'il dit « Le hadīth indique cela! », il lui sera dit ceci : si ce hadīth est authentique, la preuve (hujja) provient donc du hadīth, pas du verset. Et s'il n'est pas authentique, il n'y a de preuve ni en ceci ni en cela. Dans les deux hypothèses, il n'y a pas d'indication de cela dans le verset et ceci est de ce par quoi le caractère mensonger du hadīth devient clair. Que la descente du verset se soit faite pour cette raison, alors qu'il n'y a fondamentalement rien en lui qui en soit une indication, est une contradiction.

5) Le cinquième point de vue, c'est que cet énoncé, à savoir les [soi-disant] paroles du [Prophète] « Mon Dieu, sois amical

 $(w\bar{a}l\bar{a})$ envers quiconque est amical envers lui, et sois hostile (' $\bar{a}d\bar{a}$) envers quiconque est hostile envers lui! Aide à la victoire de quiconque aide à sa victoire et abandonne quiconque l'abandonne! » est un mensonge ; il y a là-dessus accord des gens possédant la connaissance du $had\bar{a}th$. Quant à ses paroles « Celui dont je suis le $mawl\bar{a}$, 'Alī est son $mawl\bar{a}$ », ces [spécialistes] disent deux choses à leur propos. Nous le mentionnerons en son lieu si le Dieu Très-Haut veut⁴.



Le mausolée de 'Alī à Najaf⁵

6) Le sixième point de vue, c'est qu'une invocation du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – est exaucée [par Dieu]; or cette invocation⁶ ne fut pas exaucée. On sait donc que ce ne fut pas une des invocations du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix !

On le sait en effet, quand ['Al $\bar{\text{l}}$] fut investi de l'autorité ($tawall\bar{a}$) [du califat], les Compagnons et le reste des Musulmans furent de trois sortes: une sorte [d'entre eux] combattirent avec lui, une sorte le combattirent, et une sorte s'abstinrent de ceci et de cela, la plupart des précesseurs, des premiers [Musulmans], étant d'entre ceux qui s'abstinrent.

Il a par ailleurs été dit que certains des précesseurs, des premiers [Musulmans], le combattirent. Ibn Ḥazm⁷ de mentionner [par exemple] que 'Ammār b. Yāsir⁸ fut tué par Abū l-Ghādiya⁹, cet Abū l-Ghādiya [56] étant d'entre les précesseurs,

^{1.} wāqif: āqif M

^{2.} Coran, *al-Mā'ida* - V, 3.

^{3.} Le 9 Dhū l-Ḥijja 10, correspondant au vendredi 6 mars 632.

^{4.} Voir les pages du *Minhāj* (t. VII, p. 319-325) traduites ci-dessous, en B, p. 6-11.

^{5.} Illustration de Maṭrāqçı NAṢOḤ (m. 971/1564), Beyān-ı menāzil-i sefer-i 'Irāqayn (Istanbul, 944/1537), MS Istanbul Université TY 5964, folio 58 v.

^{6.} À savoir : « Mon Dieu, sois amical $(w\bar{a}l\bar{a})$ envers quiconque est amical envers lui, et sois hostile $('\bar{a}d\bar{a})$ envers quiconque est hostile envers lui! Aide à la victoire de quiconque aide à sa victoire et abandonne quiconque l'abandonne! »

^{7. &#}x27;Alī b. Aḥmad Ibn Ḥazm, Abū Muḥammad (Cordoue, 384/994 - Manta Līsham, 456/1064), le fameux poète, historien, philosophe, théologien et juriste zāhirite andalou; voir R. ARNALDEZ, EI2, art. Ibn Hazm.

^{8. &#}x27;Ammār b. Yāsir, un des premiers Musulmans, persécuté par les Mecquois après sa conversion et tué à la bataille de Şiffīn (37/657) dans le camp de 'Alī ; voir IBN AL-ATHĪR, *Usd*, t. IV, p. 43-47.

^{9.} Abū l-Ghādiya al-Juhanī, Compagnon ; voir IBN AL-ATHĪR, Usd, t. V, p. 267.

d'entre ceux qui avaient prêté allégeance sous l'arbre1; or l'ensemble de ceux-là, il est établi dans les deux Saḥīḥs qu'aucun d'eux n'entrera dans le Feu. Dans le Saḥīḥ de Muslim et d'autres [livres] il est en effet [rapporté] au sujet du Prophète -Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! -, d'après Jābir², qu'il a dit: « Aucun [individu] ayant prêté allégeance sous l'arbre n'entrera dans le Feu³. » [On lit] aussi dans le Sahīh que le serviteur de Hātib b. Abī Balta'a4 dit : « Ô Messager de Dieu, Hātib entrera certainement dans le Feu! » Et [le Messager] de dire: « Tu mens. Il a vu Badr⁵ et al-Hudaybiya⁶. » Ce Hātib était celui qui avait écrit aux associateurs les nouvelles du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – ; en raison de quoi [ce verset] était descendu: « Ô ceux qui croient, n'adoptez pas Mon ennemi et votre ennemi comme amis, en leur offrant d'être des partenaires... » et [le reste du] verset⁷. Il maltraitait ses esclaves et c'est pourquoi son esclave avait dit ces paroles au Prophète - Dieu prie sur lui et lui donne la paix! Celui-ci le démentit cependant et dit : « Il a vu Badr et al-Hudaybiya. » Or on lit dans le Sahīh: « Aucun [individu] ayant prêté allégeance sous l'arbre n'entrera dans le Feu. »

Il y a de ces [individus ayant prêté allégeance] qui combattirent 'Alī, tels Ṭalḥa⁸ et al-Zubayr⁹. Si le meurtrier de 'Ammār fut d'entre eux, il alla plus loin que d'autres¹⁰. Ceux qui prêtè-

1. C'est-à-dire à al-Hudaybiya, endroit en bordure du territoire sacré mecquois où des négociations eurent lieu entre le Prophète et les Mecquois au printemps 6/628 et où les Musulmans s'engagèrent par serment à le soutenir; voir W. MONTGOMERY WATT, E12, art. al-Hudaybiya.

2. Jābir b. 'Abd Allāh b. 'Amr (m. Médine, 74/693?), Compagnon; voir Ibn Al-Athīr, Usd, t. I, p. 256-258.

3. Voir Muslim, *Şahīh*, *Fadā'il al-ṣahāba* (Constantinople, t. VII, p. 169); IBN HANBAL, *Musnad* (Boulaq, t. III, p. 350; t. VI, p. 420); IBN MāJA, *Sunan*, *Zuhd* (éd. 'ABD AL-BĀQI, t. II, p. 1431, n° 4281).

4. Compagnon (m. 30/650). Suite à un message dans lequel il informait Quraysh des plans du Prophète, il fut suspecté de trahison mais pardonné; voir IBN AL-ATHIR, *Usd*, t. I, p. 360-362. Voir aussi le texte taymiyyen traduit in Y. MICHOT, *Textes spirituels*, *N.S. V*, p. 3.

5. Badr Ḥunayn, au S.-O. de Médine, lieu de la première grande bataille entre le Prophète et les Mecquois, en Ramadān 2 / mars 624.

6. Voir Muslim, Ṣaḥīḥ, Faḍā'il al-ṣaḥāba (Constantinople, t. VII, p. 169); IBN ḤANBAL, Musnad (Boulaq, t. VI, p. 362).

7. Coran, al-Mumtaḥana - LX, 1.

8. Țalha b. 'Ubayd Allāh, un des premiers Musulmans, comptant parmi les dix Compagnons promis au Paradis, à la fois allié et rival d'al-Zubayr contre 'Alī, tué lors de la bataille du Chameau (36/656); voir W. MADELUNG, *El2*, art. *Talha*.

9. Abū 'Abd Allāh al-Zubayr b. al-'Awwām, un des premiers Musulmans, comptant parmi les dix Compagnons promis au Paradis, collaborateur de 'Ā'isha et Ṭalḥa contre 'Alī, tué lors de la bataille du Chameau (36/656); voir I. HASSON, *E12*, art. *al-Zubayr b. al-'Awwām*.

10. « Nous témoignons que les Dix [à qui cela a été promis] sont dans le Jardin, que les gens qui prêtèrent l'allégeance de l'Agrément [à al-Hudaybiya] sont dans le Jardin et que les gens de Badr sont dans le Jardin, ainsi qu'établi par l'information donnée à ce sujet par le [Prophète] véridique, à la véridicité confirmée, qui ne parle pas par caprice, ceci n'étant rien que révélation [à lui] révélée. Maints de ceux [205] en faveur de qui il a été témoigné [qu'ils entreraient dans] le Jardin s'engagèrent cependant dans la guerre civile (fitna). [Ainsi] celui qui tua 'Ammār b. Yāsir fut-il Abū l-Ghādiya, de qui il a été dit qu'il était d'entre les gens ayant prêté l'allégeance de l'Agrément — Ibn Ḥazm a mentionné cela.

Nous, nous témoignons que 'Ammār est dans le Jardin et que son meurtrier, s'il fut d'entre les gens qui prêtèrent l'allégeance de l'Agré-

rent allégeance au [Prophète] étaient environ mille quatre cents et ce sont ceux à qui Dieu donna de conquérir Khaybar¹¹ ainsi qu'Il le leur avait promis dans la sourate *La Conquête*¹². Le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – en divisa entre eux [le butin] [57] en dix-huit parts. Il y avait en effet parmi eux deux cents cavaliers. Il destina donc trois parts à [chaque] cavalier: une part pour lui et deux parts pour son cheval. Ceux qui avaient des chevaux en vinrent donc à recevoir six cents parts, les autres en recevant mille deux cents. Voilà ce qui est établi dans les *ḥadīths* authentiques¹³ et c'est la position de la plupart des gens de savoir comme Mālik, al-Shāfi'ī, Aḥmad [b. Ḥanbal] et d'autres. Un groupe est allé dire qu'il avait attribué deux parts à [chaque] cavalier et qu'il y avait trois cents chevaux, ainsi que le disent ceux des compagnons d'Abū Ḥanīfa qui le disent.



Khaybar¹⁴

Cela ne fait pas de doute, un groupe des précesseurs, des premiers [Musulmans], combattit aussi avec 'Alī, tels Sahl b. Ḥunayf¹⁵ et 'Ammār b. Yāsir. Ceux qui ne combattirent pas avec lui étaient cependant plus éminents. Ainsi Sa'd b. Abī

ment, est dans le Jardin. Quant à 'Uthmān, 'Alī, Ṭalḥa et al-Zubayr, ils sont d'une valeur plus sublime que d'autres alors même que se produisit de leur fait ce qui se produisit. Nous, nous ne témoignons pas qu'aucun de ceux-là ne pécha. Ce dont nous témoignons c'est plutôt que, lorsque l'un de ceux-là pèche, Dieu ne le tourmente pas dans l'audelà ni ne le fait entrer dans le Feu. Il le fait plutôt entrer dans le Jardin – sans aucun doute – et le châtiment de l'au-delà lui est épargné, soit du fait de son repentir, soit du fait de ses multiples bonnes œuvres, soit du fait de calamités effaçant ses péchés, soit pour d'autres raisons encore, ainsi qu'amplement expliqué en son lieu » (IBN TAYMIYYA, *Minhāj*, t. VI, p. 204-205).

11. Oasis à quelques 150 km au Nord de Médine, peuplée de tribus juives et d'Arabes hébraisés, attaquée par le Prophète quelques semaines après al-Hudaybiya, à la fin du printemps 7/628; voir V. VECCIA VAGLIERI, *E12*, art. *Khaybar*.

« Ceux qui prêtèrent allégeance au [Prophète] sous l'arbre, à al-Hudaybiya, près du mont al-Tan'īm, étaient plus de mille quatre cents. Ils lui prêtèrent allégeance quand les associateurs les empêchèrent d'accomplir la 'umra et qu'ensuite il conclut une paix avec les associateurs, la paix bien connue d'al-Ḥudaybiya. C'était en l'an 6[/628] de l'Hégire, en Dhū l-Qa'da. Il revint ensuite avec eux à Médine et razzia Khaybar avec eux, Dieu leur donnant de la conquérir au début de l'an 7[/628]. Il en divisa [le butin] entre eux » (IBN TAYMIYYA, Minhāj, t. II, p. 24).

12. Voir Coran, al-Fath - XLVIII.

13. Voir AL-BUKHĀRĪ, *Ṣahīḥ*, *Jihād* (Boulaq, t. IV, p. 30); *Maghāzī* (Boulaq, t. V, p. 137); MUSLIM, *Ṣaḥīḥ*, *Jihād* (Constantinople, t. V, p. 156); IBN ḤANBAL, *Musnad* (Boulaq, t. II, p. 62).

14. Source: www.3dmekanlar.com/en/castles-of-khaybar.html.

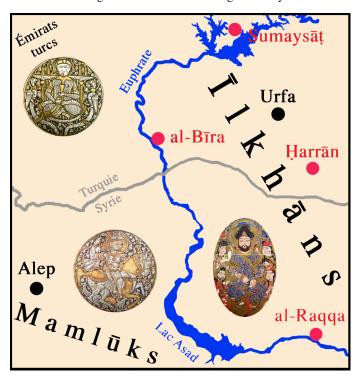
15. Sahl b. Ḥunayf al-Anṣārī (m. 38/658, Kūfa), un des Compagnons de Badr, ensuite partisan de 'Alī à Ṣiffīn ; voir IBN AL-ATHĪR, Usd, t. II, p. 364-365.

Waqqāṣ¹ ne combattit-il pas avec lui, [qui était tel] que, après 'Alī, il ne demeurait pas de compagnons plus éminents que lui. Ainsi aussi [en va-t-il de] Muḥammad b. Maslama², parmi les Auxiliaires, au sujet de qui il a été dit dans le hadīth que « la guerre civile (fitna) ne lui nuirait pas³, » et qui se tint à l'écart – ceci étant de ce par quoi il est prouvé que [ce] combat était un combat de guerre civile [mené] sur la base d'une interprétation (bi-ta'wīl); cela ne relevait ni du jihād obligatoire, ni du préférable (mustaḥabb).

'Alī et ceux qui étaient avec lui furent plus proches de (awlā bi-) de la Vérité que Mu'āwiya et ses compagnons. Ainsi est-il établi à propos du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – qu'il a dit : « Une faction s'attaquera (maraqa) à la meilleure secte ('alā khayr firqa) des Musulmans. Celui des deux groupes qui est le plus proche de la Vérité les tuera⁴.» Ce hadīth prouve que 'Alī était plus proche de la Vérité que ceux qui le combattirent. Il fut en effet celui qui tua les Khārijites quand les Musulmans se divisèrent, des gens étant avec lui et d'autres contre lui

En outre, ceux qui combattirent ['Alī] ne furent pas abandonnés [par Dieu]. Bien plutôt, ils ne cessèrent pas [58] d'être aidés à vaincre, conquérant les pays et tuant les incroyants. Dans le Ṣaḥīḥ, [il est rapporté] au sujet du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – qu'il a dit : « Un groupe de ma communauté ne cessera pas de manifester son appui au triomphe de la Vérité – sans que leur nuise ni celui qui ira à leur encontre, ni celui qui les abandonnera – jusqu'à ce que l'Heure se lève⁵. » Et Mu'ādh b. Jabal⁶ de dire : « Ils seront en Syrie⁷. » Dans Muslim [il est aussi rapporté] au sujet du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! –, d'après Abū Hurayra, qu'il a dit : « Les gens de l'Ouest ne cesseront pas de triompher jus-

qu'à ce que l'Heure se lève⁸. » Et Aḥmad b. Ḥanbal et d'autres de dire : « « Les gens de l'Ouest sont les gens de Syrie. »



Le Haut-Euphrate vers 710/1310

Il en va ainsi qu'ils l'ont mentionné. Pour toute contrée il y a en effet un Ouest et un Est. Ce qui est pris en considération, dans l'énoncé du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! –, c'est l'Ouest de sa ville (madīna); or, à partir de l'Euphrate, on est à l'Ouest de Médine. Al-Bīra⁹, etc. se trouvent sur le méridien de Médine¹⁰ tout comme Ḥarrān¹¹, al-Raqqa¹² et Sumaysāṭ¹³, etc. se trouvent sur le méridien de La Mecque¹⁴. Voilà pourquoi il est dit que la *qibla* de ces [villes]-

^{10.} Contrairement à ce qu'affirme Ibn Taymiyya, al-Bīra ne se trouve pas sur le méridien de Médine mais plus à l'Ouest, pour la géographie ancienne, telle notamment qu'exposée par Abū l-Fidā' (m. 732/1331), comme pour la moderne; voir Ismā'īl ABŪ L-FIDĀ', *Taqwīm al-buldān - Géographie*. Texte arabe publié par M. REINAUD et MAC GUCKIN DE SLANE, Paris, Imprimerie Royale, 1840, p. 86, 268.

	al-Bīra	Médine
Abū l-Fidā'	62°'	65°' ou 67°'
Modernes	37°58' E.	39°36' E.

^{11.} La ville natale d'Ibn Taymiyya (l'actuelle *Harran*, 45 km au S.-E. d'Urfa, Turquie) ; voir G. FEHERVARI, *E12*, art. *Harrān*.

^{1.} Un des dix Compagnons à qui le Prophète promit le Paradis, vainqueur des Persans à al-Qādisiyya et premier gouverneur de Kūfa, mort entre 50/670 et 58/677; voir G. R. HAWTING, EI2, art. Sa'd b. $Ab\bar{\iota}$ $Wakk\bar{\iota}$.

^{2.} Muḥammad b. Maslama b. Khālid al-Anṣārī l-Awsī (m. Médine, 46/666 ou 47/667), Compagnon qui refusa de prendre parti pour ou contre 'Alī après le meurtre de 'Uthmān; voir IBN AL-ATHĪR, *Usd*, t. IV, p. 330-331.

^{3.} Voir Abū Dā'ūd, Sunan, Sunna (éd. 'Abd al-Ḥamīd, t. IV, p. 216, n° 4663).

^{4.} La lecture du hadīth donnée ici, avec les mots 'alā khayr firqa, correspond à la variante donnée en marge d'AL-BUKHĀRI, Ṣahīh, Murtaddīn (Boulaq, t. IX, p. 17). La lecture préférée par l'éditeur du Ṣahīh en cette même page, 'alā hīn furqa, apparaît dans le texte tay-miyyen concernant aussi 'Alī traduit in Y. MICHOT, Textes spirituels, N.S. III, p. 5: « Un groupe s'excommuniera (maraqa) au moment où les Musulmans se diviseront... » (Idem in Minhāj, t. I, p. 306). Cette dernière lecture est également plus proche des versions du hadīth apparaissant in MUSLIM, Ṣahīh, Zakāt (Constantinople, t. III, p. 113) et IBN ḤANBAL, Musnad (Boulaq, t. III, p. 32): 'inda furqa, « ... lors de la division des Musulmans ... » Peut-être convient-il ici aussi de corriger 'alā khayr firqa en 'alā hīn furqa, et donc d'adopter la traduction du Textes spirituels, N.S. III, p. 5.

^{5.} Voir AL-BUKHĀRĪ, Ṣaḥīḥ, I'tiṣām (Boulaq, t. IX, p. 101); MUSLIM, Ṣaḥīḥ, Imāra (Constantinople, t. VI, p. 52-53); IBN ḤANBAL, Musnad (Boulaq, t. V, p. 34, 269, 278, 279). Versions plus brèves et différentes, qu'Ibn Taymiyya fond en une seule.

^{6.} Compagnon médinois, une des quatre références en matière de Coran (m. 18/639); voir IBN AL-ATHIR, *Usd*, t. IV, p. 376-378.

^{7.} Voir AL-BUKHĀRĪ, Şaḥīḥ, Tawḥīd (Boulag, t. IX, p. 136).

^{8.} Voir Muslim, Ṣaḥīḥ, Imāra (Constantinople, t. VI, p. 54).

^{9.} Ville du N.-O. de la Mésopotamie, sur la rive orientale de l'Euphrate (l'actuelle *Birecik*, 65 km à l'E. de Gaziantep, Turquie); voir M. STRECK - V. J. PARRY, *EI*2, art. *Bīredjik*.

^{12.} Ville du Nord de la Syrie, sur la rive Est de l'Euphrate, peu avant le confluent du Nahr Balīkh, un temps résidence du calife 'abbāside Hārūn al-Rashīd ; voir M. MEINECKE, *El*2, art. *al-Raķķa*.

^{13.} L'ancienne *Samosate*, sur la rive Ouest du Haut-Euphrate (l'actuelle *Samsat*, 61 km au N.-O. d'Urfa, Turquie); voir C. P. HAASE, *E12*, art. *Sumaysāṭ*.

^{14.} Alors même que les trois villes qu'Ibn Taymiyya situe sur le méridien de La Mecque sont bien à l'Est d'al-Bīra comme il l'indique, elles se situent à l'Ouest, non seulement de La Mecque mais, aussi, de Médine, pour Abū l-Fidā' comme pour la géographie moderne ; voir Abū L-Fidā', $Taqw\bar{t}m$, p. 86, 266, 276.

là est la plus juste des *qiblas*, en ce sens que si tu mets le pôle Nord derrière ton dos, tu fais face à la Ka'ba. Ce qui est à l'Ouest de l'Euphrate est donc à l'Ouest de Médine, jusqu'au bout de la terre, et les gens de Syrie sont les premiers [habitants de ces pays de l'Ouest]. [59]

Les soldats qui combattirent avec Mu'āwiya ne furent jamais abandonnés, même pas quand ils combattirent 'Alī. Comment le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – aurait-il donc dit « Mon Dieu, abandonne quiconque abandonne ['Alī] et aide à la victoire de quiconque aide à sa victoire ! » alors que ceux qui combattirent avec lui ne furent pas aidés à vaincre ceux [qui combattaient avec Mu'āwiya] ? Bien plutôt, les Shī'ites que vous prétendez spécialement [dévoués] à 'Alī n'ont pas cessé d'être abandonnés, battus, et n'ont été victorieux qu'avec l'aide d'autres qu'eux, soit musulmans, soit incroyants, alors qu'ils soutiennent être ses aides ! Où donc, [en ce cas], fut l'aide divine à la victoire de qui aiderait à la victoire de ['Alī] ? Ceci et d'autres choses sont de celles qui rendent clair le caractère mensonger de ce hadīth.

B. Les vrais titres de 'Alī

— Des sources abondamment certifiées (mutawātir), a dit le Rāfidite¹, [nous] informent de ceci concernant le Prophète -Dieu prie sur lui et lui donne la paix!: quand ces paroles du Très-Haut descendirent – « Ô le Messager, communique ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur² » -, il s'adressa aux gens à Ghadīr Khumm et dit à toute l'assemblée : « Ô les gens, n'ai-je pas plus de titres (awlā) sur vous que [vous n'en avez] vous-mêmes ? » – « Mais oui ! » dirent-ils. « Celui dont je suis le mawlā, 'Alī est son mawlā. Mon Dieu, sois amical (wālā) envers quiconque est amical envers lui, et sois hostile (' $\bar{a}d\bar{a}$) envers quiconque est hostile envers lui! Aide à la victoire de quiconque aide à sa victoire et abandonne quiconque l'abandonne! » 'Umar de dire alors : « Bravo! Tu es devenu mon mawlā et le mawlā de tout croyant et croyante³. » Ce qui est voulu dire ici par « le mawlā », c'est « celui qui a plus de titres à disposer librement [de quelque chose ou de quelqu'un] (al-awlā bi-l-taṣarruf) », étant donné ce qui a été précédemment confirmé par ces paroles [du Prophète] – Dieu prie sur lui et lui donne la paix!: « N'ai-je pas plus de titres (awlā) sur vous que [vous n'en avez] vous-mêmes ? »

	Ḥarrān	al-Raqqa	Sumaysāţ	La Mecque
Abū l-Fidā'	63°	63°'	62°	67°'
Modernes	39°00' E.	39°01' E.	38°31' E.	39°49' E.

Plutôt que d'être scientifique, la géographie d'Ibn Taymiyya s'élabore en fonction de la religion et d'un sentiment nationaliste syrien d'autant plus intense en ce début du VIIIe/XIVe siècle que l'Euphrate marque alors la frontière entre le sultanat égypto-syrien et son principal ennemi, l'empire des Mongols d'Iran. Télescopant les siècles, le théologien semble considérer l'opposition entre les Mamlūks et les Īlkhāns comme prolongeant le conflit ayant opposé, à travers Mu'āwiya et 'Alī, les Syriens aux Iraqiens, les proto-Sunnites aux Shī'ites, des combattants aidés par Dieu à d'autres, abandonnés par Lui. Il voit en tout cas dans les Mamlūks les champions de l'Islam de son temps, à la différence de ces Tatars parfois convertis au Shī'isme et finalement vaincus chaque fois qu'ils tentèrent de s'emparer de la Syrie; voir le texte taymiyyen traduit in Y. MICHOT, *Textes spirituels XIII*, p. 26-27.

- 1. C'est-à-dire al-Hillī.
- 2. Coran, al-Mā'ida V, 67.
- 3. Sur ces paroles de 'Umar, voir notamment IBN ḤANBAL, *Musnad* (Boulaq, t. IV, p. 281).

— La réponse concernant ce verset et le hadīth mentionné a déjà été donnée⁴: nous avons rendu clair que cette [tradition] est [314] du mensonge et que ces paroles [du Très-Haut] — « Communique ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur⁵ » — descendirent longtemps avant le pèlerinage d'adieu.

Le jour d'al-Ghadīr, ce fut seulement le 18 Dhū l-Ḥijja⁶, après que [le Prophète] revint du pèlerinage⁷. Après cela, il vécut encore deux mois et une partie d'un troisième. Parmi les choses qui rendent cela clair, il y a le fait que la dernière partie de [la sourate] *La Table* à être descendue, ce sont ces paroles du Très-Haut: « Aujourd'hui, J'ai rendu parfaite, pour vous, votre religion et J'ai parachevé Ma grâce sur vous⁸. » Ce verset descendit à 'Arafat le 9 Dhū l-Ḥijja durant le pèlerinage d'adieu, alors que le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – se tenait debout à 'Arafat ainsi qu'établi dans les Ṣaḥīḥs et les Sunans et ainsi que tous les ulemas le disent, sans exception – les exégètes, les traditionnistes et d'autres.



« Ô le Messager, communique ce qui a été descendu vers toi...» ⁹ Ghadīr Khumm, ce fut après le retour du [Prophète] à Médine, le 18 Dhū l-Ḥijja, neuf jours après la descente de ce verset. Comment Ses paroles « Communique ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur¹⁰ » seraient-elles descendues à ce moment-là alors qu'il n'y a pas de divergence entre les gens de savoir sur le fait que ce verset descendit avant cela? Il est d'entre les premiers [versets] à être descendus à Médine alors même qu'il se trouve dans la sourate *La Table*. On trouve semblablement, en celle-ci, la prohibition du vin¹¹ alors même que le vin fut prohibé pour la première fois suite à la razzia d'Uhud¹². Ainsi aussi trouve-t-on en elle le jugement entre les gens du Livre [évoqué] par ces paroles [du Très-

^{4.} Voir la section du Minhāj (t. VII, p. 51-59) traduite ci-dessus, A.

^{5.} Coran, al-Mā'ida - V, 67.

^{6.} Le 18 Dhū l-Ḥijja 10, correspondant au dimanche 15 mars 632.

^{7.} Le pèlerinage d'adieu du Prophète, en Dhū l-Ḥijja 10 / mars 632.

^{8.} Coran, al-Mā'ida - V, 3.

^{9.} Illustration, reprise sur divers sites shī'ites de l'internet, associant l'événement de Ghadīr Khumm et le verset du Coran, *al-Mā'ida* - V, 67. Design: Om9aw9an, 2007.

^{10.} Coran, *al-Mā'ida* - V, 67.

^{11.} Voir Coran, *al-Mā'ida* - V, 90-93.

^{12.} Site, juste au Nord de Médine, d'une défaite des Musulmans par les Mecquois au printemps 3/625; voir C. F. ROBINSON, *EI2*, art. *Uḥud*.

Haut]: « S'ils viennent vers toi, juge entre eux ou détourne-toi d'eux¹. » Ce verset descendit soit à propos de la sanction (ḥadd) [à appliquer] quand il lapida les deux juifs², soit à propos du jugement entre les Qurayza et les Naḍīr³ lorsqu'ils en appelèrent à son jugement au sujet du prix du sang⁴. Or la lapidation des deux juifs fut la première chose [315] qu'il fit à Médine. Ainsi aussi en alla-t-il du jugement entre les Qurayza et les Naḍīr. Les Banū l-Naḍīr, il les expulsa avant le Fossé⁵; les Qurayza, il les tua suite à la razzia du Fossé⁶.



'Alī à la bataille du Fossé, tenant la tête du champion de Quraysh, 'Amr b. 'Abdu Wudd⁷

Il y a là-dessus accord des gens, [la bataille] du Fossé eut lieu avant al-Ḥudaybiya et avant la conquête de Khaybar, tout ceci ayant eu lieu avant la conquête de La Mecque⁸ et la razzia de Ḥunayn⁹. Et tout ceci eut lieu avant le pèlerinage d'adieu, le pèlerinage d'adieu ayant eu lieu avant le discours d'al-Ghadīr. Quiconque dit que quelque chose, dans [la sourate] *La Table*,

- 1. Coran, *al-Mā'ida* V, 42.
- 2. Voir IBN HISHĀM, *Sīra*, t. II, p. 153-154; trad. GUILLAUME, *Life*, p. 266-267. Selon F. D AL-RĀZI, *Tafsīr*, t. XI, p. 235, c'est l'opinion d'Ibn 'Abbās, al-Ḥasan, Mujāhid et al-Zuhrī.
- 3. Deux des trois principales tribus juives de Médine.
- 4. Voir IBN HISHĀM, *Sīra*, t. II, p. 154; trad. GUILLAUME, *Life*, p. 267-268. Les Banū l-Naḍīr avaient de la noblesse et réclamaient intégralement le prix du sang tandis que les Qurayza n'en exigeaient que la moitié. Lorsqu'ils recoururent à son jugement, le Prophète rendit le prix du sang identique pour les uns et les autres; voir F. D AL-RĀZI, *Tafsīr*, t. XI, p. 235.
- 5. La bataille du Fossé opposa le Prophète aux Mecquois au printemps 5/627; voir W. MONTGOMERY WATT, E12, art. <u>Khandak</u>. Après avoir trahi des accords de départ passés avec le Prophète, les Banū l-Nadīr furent expulsés de Médine vers Khaybar et la Syrie durant l'été 4/625; voir V. VACCA, E12, art. Nadīr.
- 6. Après la bataille du Fossé, les Qurayza se rendirent sans conditions au printemps 5/627 et furent jugés pour trahison. Entre 6 et 900 hommes furent exécutés, les femmes et les enfants étant vendus comme esclaves; voir W. MONTGOMERY WATT, E12, art. Kurayza.
- 7. Image pieuse iranienne, vers 1980 (Coll. part.); voir IBN HISHĀM, *Sīra*, t. III, p. 135; trad. GUILLAUME, *Life*, p. 455-456.
 - 8. Le Prophète prit La Mecque sans coup férir durant l'hiver 8/630.
- 9. Site à une journée de voyage de La Mecque, sur la route d'al-Tā'if. Peu après avoir pris La Mecque, l'hiver 8/630, le Prophète y mit en déroute la tribu confédérée des Hawāzin; voir H. LAMMENS & A. al-H. KAMAL, *El*2, art. *Hunayn*.

descendit à Ghadīr Khumm est donc un menteur, un forgeur ; il y a là-dessus accord des gens de savoir.

En plus, le Dieu Très-Haut a dit dans son Livre: « Ô le Messager, communique ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur. Si tu ne le fais pas, tu n'auras pas communiqué Son Message. Dieu te protègera des gens¹0. » Il lui a donc garanti – Glorifié est-Il! – qu'Il le protègerait des gens s'il communiquait le Message, de manière à le rassurer à ce propos vis-à-vis de [ses] ennemis. Voilà pourquoi il est rapporté qu'avant la descente de ce verset, le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – se tenait sur ses gardes. Quand ce verset descendit, il cessa de le faire¹¹¹. [316] Ceci aura seulement eu lieu avant que la communication [du Message] s'achève. Or c'est durant le pèlerinage d'adieu que la communication [du Message] s'acheva.

Durant le pèlerinage d'adieu, [le Prophète] dit : « Eh quoi ! ai-je communiqué [le Message] ? Eh quoi ! ai-je communiqué [le Message] ? » – « Oui, » dirent [les gens]. « Mon Dieu! sois témoin! » dit-il. Il dit aussi: « O les gens, je laisse parmi vous quelque chose qui est tel que, si vous vous y tenez, vous ne vous égarerez pas : le Livre de Dieu. Vous serez interrogés à mon sujet. Que direz-vous donc? » - « Nous témoignerons, » dirent-ils, « que tu as communiqué [le Message, l']as transmis, et [nous] as avisés. » Il se mit alors à lever son doigt vers le ciel et à l'abaisser vers la terre et dit : « Mon Dieu ! sois témoin ! Mon Dieu! sois témoin! » Tel est l'énoncé du *ḥadīth* de Jābir¹² dans le Şaḥīḥ de Muslim¹³ et dans d'autres ḥadīths authentiques. [Le Prophète] dit aussi : « Que celui qui est témoin [de ceci le] communique à l'absent. Peut-être quelqu'un à qui ce sera communiqué le retiendra-t-il mieux que quelqu'un l'entendant [ici]14. »

La protection garantie [par Dieu au Prophète] a donc existé durant le temps, antérieur, de la communication [du Message] et ce verset n'est pas descendu après le pèlerinage d'adieu. C'est en effet avant celui-ci qu'il a communiqué [le Message]. En outre, au moment du [pèlerinage d'adieu], il n'avait plus peur de personne dont il aurait eu besoin d'être protégé. Bien plutôt, après le pèlerinage d'adieu, les gens de La Mecque, de Médine et de leurs environs étaient tous [devenus] musulmans, soumis à lui. Il n'y avait plus aucun [317] mécréant parmi eux et les hypocrites, matés, tenaient secrète leur hypocrisie : il n'y avait plus personne parmi eux qui lui aurait fait la guerre, ni plus personne dont il aurait eu peur. En une telle situation il ne lui aura donc pas été dit : « Communique ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur. Si tu ne le fais pas, tu n'auras pas communiqué Son Message. Dieu te protègera des

^{10.} Coran, *al-Mā'ida* - V, 67.

^{11.} Voir AL-TIRMIDHĪ, *Sunan*, *Tafsīr al-Qur'ān* (éd. 'UTHMĀN, t. IV, p. 317, n° 5037).

^{12.} Jābir b. 'Abd Allāh b. 'Amr al-Sulamī (m. 74/693?), Compagnon et Auxiliaire; voir IBN AL-ATHĪR, *Usd*, t. I, p. 256-258.

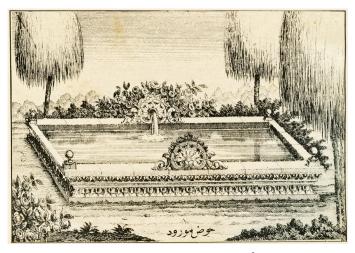
^{13.} Voir MUSLIM, Şaḥīḥ, Ḥajj (Constantinople, t. IV, p. 41). Sur les diverses versions du sermon du Prophète lors du pèlerinage d'adieu, voir R. BLACHÈRE, Analecta, Damas, Institut Français de Damas, 1975, p. 120-143: L'allocution de Mahomet lors du pèlerinage d'adieu.

^{14.} Voir AL-BUKHĀRĪ, Şaḥīḥ, Ḥajj (Boulaq, t. II, p. 176-177), 'Ilm (Boulaq, t. I, p. 24).

gens1. »

Ceci est de ce qui rend clair que ce qui se passa le jour d'al-Ghadīr ne fut pas d'entre les choses qu'il lui fut commandé de communiquer, à l'instar de ce qu'il communiqua durant le pèlerinage d'adieu. Beaucoup de ceux qui firent le pèlerinage avec lui, ou la plupart d'entre eux, ne retournèrent pas avec lui à Médine. Bien plutôt, les gens de La Mecque retournèrent à La Mecque, les gens d'al-Ṭā'if à al-Ṭā'if, les gens du Yémen au Yémen et les gens des steppes proches de ces [endroits] vers leurs steppes. Avec lui retournèrent seulement les gens de Médine et ceux qui en étaient proches. Si ce qu'il mentionna le jour d'al-Ghadīr avait été de ce qu'il lui avait été commandé de communiquer à l'instar de ce qu'il commanda durant le pèlerinage, il l'aurait communiqué durant le pèlerinage d'adieu tout comme il communiqua [alors] d'autres choses.

Durant le pèlerinage d'adieu, [le Prophète] ne mentionna cependant fondamentalement ni l'imāmat ni rien se rattachant à l'imāmat. Personne n'a par ailleurs transmis, ni par une chaîne de transmetteurs authentique, ni par une faible, qu'il aurait durant le pèlerinage d'adieu mentionné l'imāmat de 'Alī. Bien au contraire, il ne mentionna 'Alī en aucune partie de son sermon alors même qu'il s'agissait du rassemblement général durant lequel il lui avait été commandé de faire une communication générale. On le sait par conséquent, l'imāmat de 'Alī ne fut pas [un élément] de la religion qu'il lui fut commandé de communiquer, non plus d'ailleurs même que le hadīth de l'attachement (muwālāt), le hadīth des deux choses de poids (althaqalayn) et les affaires similaires que l'on mentionne concernant son imāmat. [318]



Le Bassin de l'au-delà (ḥawḍ)²

Ce que Muslim a rapporté³ c'est qu'à Ghadīr Khumm [le Prophète] dit : « Je laisse parmi vous les deux choses de poids : le Livre de Dieu... » [Le Prophète] mentionna le Livre de Dieu et leur donna le désir de le [suivre] puis dit : « ... et ma famille, les gens de ma maison. Je vous rappelle Dieu concernant les gens de ma maison. » [Il le dit] trois fois. Ceci est quelque chose que Muslim est seul à [rapporter] et qu'al-Bukhārī n'a

pas rapporté. Al-Tirmidhī l'a aussi rapporté et y a ajouté : « Les deux ne se sépareront pas jusqu'au moment où ils se présenteront à moi près du Bassin⁴. » Plus d'un de ceux qui ont mémorisé [les traditions] (hāfiz) ont désapprouvé cette addition et dit que ce n'est pas une partie du hadīth; tandis que ceux qui croient en son authenticité ont dit qu'elle indique seulement qu'il n'y aurait pas d'accord unanime (ittafaqa) de l'ensemble de la famille [prophétique], à savoir les Banū Hāshim, sur [quelque chose constituant] de l'égarement. C'est ce qu'un groupe des gens de la Sunna a dit et c'est une des réponses du cadi Abū Ya'lā⁵ et d'autres. Si le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – a effectivement tenu les propos (hadīth) qu'on trouve dans Muslim, in n'y a en eux qu'une recommandation (waṣiyya) de suivre le Livre de Dieu; or c'est là une affaire déjà recommandée, auparavant, durant le pèlerinage d'adieu

De plus, [le Prophète] n'a pas ordonné de suivre [sa] famille mais a dit : « Je vous rappelle Dieu concernant les gens de ma maison. » Rappeler ceux-ci à la communauté, [c'était] demander aux [gens] de se rappeler de ce qu'il leur avait déjà été commandé auparavant : reconnaître leurs droits aux [gens de sa maison] et s'interdire d'être injustes envers eux ; or c'est là une affaire qui avait déjà été rendue claire avant Ghadīr Khumm. [319] On le sait donc, à Ghadīr Khumm il n'y eut pas d'affaire à prescrire comme Loi (shuri'a) qui serait descendue à ce moment-là, ni concernant un droit de 'Alī ni concernant un autre, ni sa qualité d'imām (imāma) ni autre chose.

Pour ce qui est, cependant, du hadīth de l'attachement (muwālāt), al-Tirmidhī⁷ l'a effectivement rapporté et Aḥmad [b. Ḥanbal], dans son Musnad, [a rapporté] à propos du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – qu'il a dit : « Celui dont je suis le mawlā, 'Alī est son mawlā⁸. » Quant à l'addition, à savoir ses paroles « Mon Dieu, sois amical (wālā) envers quiconque est amical envers lui, et sois hostile ('ādā) envers... » etc., il ne fait pas de doute que c'est du mensonge. Dans son Sunan, al-Athram⁹ a transmis à propos d'Aḥmad [b. Ḥanbal] qu'al-'Abbās¹¹0 l'avait interrogé au sujet de Ḥusayn al-

^{1.} Coran, *al-Mā'ida* - V, 67.

^{2.} Illustration de M. YĀZIJĪ ZĀDEH (m. 855/1451), *Kitāb al-Muḥam-madiyya fī l-kamālāt al-Aḥmadiyya* ([Istanbul]: 1306/[1889]), p. 321.

^{3.} Voir Muslim, Şahīth, Ḥajj (Constantinople, t. IV, p. 41) ; Faḍā'il al-ṣahāba (Constantinople, t. VII, p. 122-123).

^{4.} Voir AL-TIRMIDHI, *Sunan*, *Manāqib* (éd. 'UTHMĀN, t. V, p. 327-328, n° 3874; p. 328-329, n° 3876); IBN ḤANBAL, *Musnad* (Boulaq, t. III, p. 14, 17, 26, 59; t. V, p. 181-182, 189-190).

^{5.} Muḥammad b. al-Ḥusayn Ibn al-Farrā', plus connu sous le nom de cadi Abū Ya'lā (380/990-458/1066), théologien ḥanbalite de Baghdād; voir H. LAOUST, *El2*, art. *Ibn al-Farrā'*.

^{6.} Pour Ibn Taymiyya, il y a dans le Ṣaḥīḥ de Muslim « des énoncés dont il est connu qu'ils sont erronés »; voir le texte taymiyyen traduit in Y. MICHOT, *Textes spirituels*, *N.S. VIII*, p. 5.

^{7.} Voir AL-TIRMIDHI, Sunan, $Man\bar{a}qib$ (éd. 'UTHMĀN, t. V, p. 297, n° 3797).

^{8.} Voir notamment IBN ḤANBAL, *Musnad* (Boulaq, t. I, p. 84, 118, 119, 152; t. IV, p. 281, 368; t. V, p. 347, 366).

^{9.} Aḥmad b. Muḥammad b. Hāni', Abū Bakr al-Athram (m. 261/875), traditionniste influencé par Ibn Ḥanbal et auteur d'un *Sunan*; voir Kh. D. AL-ZIRIKLI, *A'lām*, t. I, p. 205.

^{10.} Al-'Abbās b. 'Abd al-'Azīm b. Ismā'īl al-'Anbarī, Abū l-Faḍl (m. 246/860), traditionniste de Baṣra, qui fréquenta Ibn Ḥanbal à Baghdād; voir AL-KHAṬĪB AL-BAGHDĀDĪ (m. 463/1071), *Ta'rīkh Baghdād*, 14 t., Beyrouth, Dār al-Kutub al-'Ilmiyya, s.d.; t. XII, p. 137, n° 6590.

Ashqar¹ et lui avait relaté deux $had\bar{\imath}ths$. L'un est que [le Prophète] avait dit à 'Al $\bar{\imath}$: « Il te sera proposé de me désavouer. Ne me désavoue pas! » L'autre est: « Mon Dieu, sois amical $(w\bar{a}l\bar{a})$ envers quiconque est amical envers lui, et sois hostile (' $\bar{a}d\bar{a}$) envers quiconque est hostile envers lui! » Ab \bar{u} 'Abd All $\bar{a}h^2$ l'avait alors fort critiqué, ne doutant pas que c'étaient deux mensonges.

Il en va semblablement de ces paroles [attribuées au Prophète] – « Tu as plus de titre sur tout croyant et croyante » – : il s'agit aussi d'un mensonge. Quant à ses paroles « Celui dont je suis le mawlā, 'Alī est son mawlā », elles ne se trouvent pas dans les Ṣahīḥs mais sont parmi les choses que les ulémas rapportent et au sujet de l'authenticité desquelles les gens controversent. D'al-Bukhārī, d'Ibrāhīm al-Ḥarbī³ et d'un groupe de gens possédant la science du ḥadīth il est relaté qu'ils les désapprouvèrent [320] et les jugèrent faibles. D'Aḥmad b. Ḥanbal il est relaté qu'il les jugeait excellentes comme al-Tirmidhī les jugea excellentes. Abū l-'Abbās b. 'Uqda⁴ rédigea un ouvrage sur l'ensemble des voies de leur [transmission].

« Ce qui est authentique concernant les éminentes vertus de 'Alī, » a dit Ibn Ḥazm⁵, « ce sont ces paroles du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! : « Tu es vis-à-vis de moi l'équivalent d'Aaron vis-à-vis de Moïse, à ceci près qu'il n'y aura plus de Prophète après moi⁶. » Ce sont aussi ses paroles : « Je donnerai assurément l'étendard, demain, à un homme qui aime Dieu et Son Messager et que Dieu et Son Messager aiment⁷. » Il s'agit néanmoins là d'un attribut nécessaire de tout musulman, croyant, individu éminent. Quant à son engagement – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – que 'Alī ne serait aimé que d'un croyant et ne serait détesté que par un hypocrite⁸,

de telles choses valent aussi pour les Auxiliaires⁹. [Il est en effet dit d'eux] que quelqu'un croyant en Dieu et au Jour Dernier ne les détesterait pas¹⁰. »

[Ibn Ḥazm] de dire aussi: « Pour ce qui est de ces paroles – « Celui dont je suis le *mawlā*, 'Alī est son *mawlā* » –, elles ne sont fondamentalement pas authentifiées selon la voie [321] des sources fiables (*thiqa*). Quant au reste des *hadīth*s auxquels les Rāfidites se rattachent, ils sont inventés¹¹. N'importe quelle personne ayant la moindre connaissance des traditions (*khabar*) et de leur transmission sait cela. »

— Ibn Ḥazm n'a pas mentionné ces paroles [qu'on trouve pourtant] dans les deux Ṣaḥīḥs — « Toi, tu es des miens et moi, je suis des tiens¹² » —, non plus que le ḥadīth de l'exécration réciproque ($mub\bar{a}hala$)¹³ et celui du manteau ($kis\bar{a}'$)¹⁴.

Voir aussi IBN TAYMIYYA, *Minhāj*, t. VII, p. 123: « Que [le Prophète] impliqua 'Alī, Fāṭima, al-Ḥasan et al-Ḥusayn dans l'exécration réciproque, c'est un *ḥadīth* authentique que Muslim a rapporté d'après Sa'd b. Abī Waqqāṣ. Dans un long *ḥadīth*, il dit en effet ceci : « Quand le verset suivant descendit – « Dis : « Venez, appelons nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nous-mêmes et vous-mêmes... » –, le Messager de Dieu – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – appela 'Alī, Fāṭima, Ḥasan et Ḥusayn et dit : « Mon Dieu, voici ma famille. » Il n'y a cependant là aucune indication ni de l'imāmat, ni de la prééminence (*afḍaliyya*) [de 'Alī]. »

Recevant une délégation de Chrétiens du Najrān (nord du Yémen) en l'an 10/631, Muḥammad proposa à ses dirigeants de soumettre au jugement de Dieu, par une exécration réciproque impliquant leurs familles respectives, la confirmation de son prophétat. Les Najrānites refusèrent l'épreuve. C'est à cet épisode que le verset et le ḥadīth cités par Ibn Taymiyya réfèrent. Voir L. MASSIGNON, La Mubâhala de Médine et l'hyperdulie de Fâṭima, in Écrits mémorables, I. Textes établis, présentés et annotés sous la direction de C. JAMBET par F. ANGELIER, F. L'YVONNET et S. AYADA, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2009, p. 222-245.

14. Voir MUSLIM, Ṣaḥīḥ, Faḍā'il al-ṣaḥāba (Constantinople, t. VII, p. 130): « Le Prophète – Dieu le bénisse et lui donne la paix ! – sortit un matin avec, sur lui, une cape (wa 'alay-hi mirt) rayée en poil de chameau noir. Al-Ḥasan b. 'Alī arriva et il l'y fit entrer. Al-Ḥusayn arriva ensuite et il y entra avec lui. Fāṭima arriva ensuite et il l'y fit entrer. 'Alī arriva ensuite et il l'y fit entrer aussi. Il dit ensuite: « Dieu veut seulement faire partir de vous la souillure, ô Gens de [ma] maison, et vous purifier complètement »; voir aussi IBN TAYMIYYA, Minhāj, t. IV, p. 22.

Pour les sources shī'ites, ceci eut lieu le matin où la délégation chrétienne du Najrān renonça à l'exécration réciproque et la « cape » du hadīth devient une sorte de dais en dessous duquel le Prophète siégea avec les siens ; voir L. MASSIGNON, Mubâhala, p. 230 : « Entre

^{1.} Abū 'Abd Allāh al-Ḥusayn b. Ḥasan al-Ashqar al-Fazārī al-Kūfī (m. 208/823), traditionniste shī 'ite fréquemment jugé peu fiable ; voir Shihāb al-Dīn IBN ḤAJAR AL-'ASQALĀNĪ (m. 852/1449), *Tahdhīb altahdhīb*, éd. I. AL-ZAYBAQ & 'Ā. MURSHID, 4 t., Beyrouth, Mu'assasat al-Risāla, 1416/1995 ; t. I, p. 421-422. Ibn Ḥajar donne une version légèrement différente de cette conversation entre al-'Abbās b. 'Abd al-'Azīm et Ibn Ḥanbal concernant la fiabilité d'al-Ḥusayn al-Ashqar comme traditionniste. Plutôt qu'un échange entre le Prophète et 'Alī, la première tradition devient alors un échange entre 'Alī et un certain Ḥujr al-Madarī.

^{2.} C'est-à-dire Aḥmad b. Ḥanbal. L'addition « Mon Dieu, sois amical... » figure cependant aussi dans le *Musnad* d'Ibn Ḥanbal, notamment t. I, p. 118, 119, 152; t. IV, p. 281, 368.

^{3.} Ibrāhīm b. Ishāq b. Bashīr al-Harbī, Abū Ishāq (m. Baghdād, 285/898), traditionniste, ascète et juriste shāfi'ite, disciple d'Ibn Hanbal en *hadīth*; voir J.-C. VADET, *EI2*, art. *Ibrāhīm... Ḥarbī*; Kh. D. AL-ZIRIKLI, *A'lām*, t. I, p. 32.

^{4.} Ahmad b. Muhammad b. 'Uqda, Abū l-'Abbās (m. Kūfa, 333/944), traditionniste zaydite; voir Kh. D. AL-ZIRIKLI, *A'lām*, t. I, p. 207.

^{5.} Voir IBN ḤAZM, *Kitāb al-Fiṣal fī l-milal wa l-ahwā' wa l-niḥal*, 5 t., Le Caire, al-Maṭba'at al-Adabiyya, 1317/[1899]-1321/[1903]; t. IV, p. 147-148 (**F**).

^{6.} Voir AL BUKHĀRĪ, Ṣaḥīḥ, Faḍā'il al-ṣaḥāba (Boulaq, t. V, p. 19); MUSLIM, Ṣaḥīḥ, Faḍā'il al-ṣaḥāba (Constantinople, t. VII, p. 120, 121); IBN MĀJA, Sunan, Muqaddima (éd. 'ABD AL-BĀQĪ, t. I, p. 43, n° 115); AL-TIRMIDHĪ, Sunan, Manāqib (éd. 'UTHMĀN, t. V, p. 302, n° 3808); IBN ḤANBAL, Musnad (Boulaq, t. I, p. 170; t. III, p. 32).

^{7.} Voir AL-BUKHĀRI, Şaḥīḥ, Jihād (Boulaq, t. IV, p. 53); MUSLIM, Şaḥīḥ, Faḍā'il al-ṣaḥāba (Constantinople, t. VII, p. 120-122); AL-TIRMIDHĪ, Sunan, Manāqib (éd. 'UTHMĀN, t. V, p. 302, n° 3808).

^{8.} Voir Muslim, Ṣaḥīḥ, Īmān (Constantinople, t. I, p. 61-62); IBN Māja, Sunan, Muqaddima (éd. 'ABD AL-BĀQI, t. I, p. 42, n° 114); AL-

Tirmidhi, Sunan, $Man\bar{a}qib$ (éd. 'Uthmān, t. V, p. 299, n° 3801; p. 306, n° 3819); Ibn Ḥanbal, Musnad (Boulaq, t. I, p. 84).

^{9.} Voir Muslim, Ṣaḥīḥ, Īmān (Constantinople, t. I, p. 60-61); Ibn Ḥanbal, Musnad (Boulaq, t. IV, p. 283).

^{10.} Voir AL-BUKHĀRI, Ṣaḥīḥ, Manāqib al-anṣār (Boulaq, t. V, p. 32); MUSLIM, Ṣaḥīḥ, Ĭmān (Constantinople, t. I, p. 60).

^{11.} mawdūʻa **F** : mawdūʻu-hu (?) **M**

^{12.} Voir AL-Bukhārī, Ṣahīḥ, Ṣulḥ (Boulaq, t. III, p. 185); Faḍāʾil al-Ṣahāba (Boulaq, t. V, p. 18); AL-Tirmidhī, Sunan, Manāqib (éd. 'Uthmān, t. V, p. 299-300, n° 3803); Ibn Māja, Sunan, Muqaddima (éd. 'Abd Al-Bāqī, t. I, p. 44, n° 119); Ibn Ḥanbal, Musnad (Boulaq, t. IV, p. 164, 165; t. V, p. 204).

^{13.} Voir MUSLIM, Ṣaḥīḥ, Faḍā'il al-ṣaḥāba (Constantinople, t. VII, p. 120-121): « Quand le verset suivant descendit – « Dis : « Venez, appelons nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nous-mêmes et vous-mêmes...* » –, le Messager de Dieu – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – appela 'Alī, Fāṭima, Ḥasan et Ḥusayn et dit : « Mon Dieu, voici ma famille. » * Coran, Āl 'Imrān - III, 61.

Si cela est dit, on dira ceci: ce qu'Ibn Ḥazm a pour visée [d'analyser], c'est ce qu'[on trouve] dans le Ṣaḥāḥ comme ḥadāths dans lesquels il n'est fait mention que de 'Alī. Quant à ces ḥadāths-ci, il y est aussi fait mention d'autres personnes. [Le Prophète] dit en effet à Ja'far¹: « Toi, tu me ressembles physiquement et moralement », et il dit à Zayd²: « Toi, tu es notre frère et notre mawlā³. » Quant aux ḥadāths de l'exécration réciproque et du manteau, il y est fait mention de 'Alī, de Fāṭima, de Ḥasan et de Ḥusayn – Dieu soit satisfait d'eux! Ceci ne réfute donc pas Ibn Ḥazm.



Le jour de l'exécration mutuelle (yawm mubāhalat al-nabī)⁴

deux arbres coupés formant poteaux, Muḥammad avait fait tendre un grand tissu noir, le kisâ' qaṭawânî, formant portique, et vint y prendre place, ayant 'Ali à sa droite, ses deux petits-fils devant, et Fâțima derrière. Quand le 'âqib et le sayyid [des Najrānites] voulurent avec leurs cinq enfants s'avancer vers le kisâ', ils virent au-dessus des lueurs de foudre qui les terrorisèrent ; des étoiles brillaient, les arbres se penchaient, les oiseaux tombaient à terre, ailes éployées, vomissant ; Muhammad commençait à élever les mains, quand les chrétiens implorèrent une trêve. De leur côté, les musulmans convertis non arabes, les mawâlî (= clients) contemplaient comme une théophanie la gloire divine nimbant les Cinq sous le kisâ' (= Manteau). « Qaṭawânî » réfère à un type d'étoffe précieuse, tissée plus tard à Kûfa quartier de Bajîla, dans le clan de ce nom; on prédisait que le Mahdî en serait vêtu »; voir Muhammad Bāqir AL-MAJLISĪ (m. 1110/1698), Bihār alanwār, 111 t., Beyrouth, Mu'assasat al-Wafā', 1403/1983; t. XXI, p. 354.

- 1. Ja'far b. Abī Ṭālib (m. 8/629), cousin du Prophète et frère aîné de 'Alī, mort martyr durant la bataille de Mu'ta; voir L. VECCIA VAGLIERI, E12, art. Ja'far b. Abī Ṭālib.
- 2. Zayd b. Ḥāritha al-Kalbī (m. 8/629), esclave, puis *mawlā* et fils adoptif du Prophète; voir M. LECKER, *E12*, art. *Zayd b. Ḥāritha*.
- 3. Cela, après avoir dit à 'Alī « Toi, tu es des miens... »; voir entre autres AL-BUKHĀRĪ, Ṣaḥīḥ, Ṣulḥ (Boulaq, t. III, p. 185); IBN ḤANBAL, Musnad (Boulaq, t. V, p. 204).
- 4. A gauche, les Chrétiens najrānites; à droite, le Prophète, 'Alī, Fāṭima, al-Ḥasan et al-Ḥusayn. Miniature d'AL-BIRŪNI (m. c. 442/1050), al-Āthār al-bāqiya 'an al-qurūn al-khāliya (Les traces qui demeurent des siècles écoulés), MS de l'Université d'Édimbourg, Or. Ms 161, folio 161 r. (707/1307, probablement Tabriz, Iran); sur ce manuscrit et ses superbes miniatures, voir P. SOUCEK, An Illustrated Manuscript of al-Bīrūnī's Chronology of Ancient Nations, in P. T. CHELKOWSKI (éd.), The Scholar and the Saint. Studies in Commemoration of Abu'l-Rayhan al-Bīrūnī and Jalal al-Din al-Rūmī, New York, New York University Press, 1975, p. 103-168.

Nous-mêmes, nous fournirons une réponse composite (mu-rakkab) et dirons : si le Prophète – Dieu le bénisse et lui donne la paix ! – n'a pas tenu ces propos, il n'y a rien à dire [de plus]. S'il les a tenus, il n'a pas du tout visé par eux le califat ($khil\bar{a}fa$) après lui. Dans leur énoncé (lafz) il n'y a en effet rien qui l'indique (dalla ' $al\bar{a}$); or une affaire aussi importante, il aurait été nécessaire qu'elle fasse l'objet d'une communication explicite ($bal\bar{a}gh\ mub\bar{n}$). [322]

Dans les paroles [du Prophète]⁵ il n'y a aucune indication (dalāla) claire que ce qu'il vise par elles est le califat. C'est que le mawlā est comme l'ami (walī). Le Dieu Très-Haut a dit : « Votre ami (walī), c'est seulement Dieu, Son Messager et ceux qui croient⁶. » Il a aussi dit : « Et si vous vous soutenez l'une l'autre contre lui, Dieu est, Lui, son mawlā, et Gabriel, et les vertueux d'entre les croyants, et les anges sont de surcroît un soutien7. » [Dieu] a donc rendu clair que le Messager est l'ami des croyants et qu'ils sont aussi ses mawlās, tout comme il a rendu clair que Dieu est l'ami des croyants, qu'ils sont Ses amis et que les croyants sont les amis les uns des autres. L'attachement (muwālāt) est le contraire de l'hostilité (mu'ādāt) et cela vaut pour les deux côtés [de la relation] même si un des deux [êtres] attachés l'un à l'autre (mutawālī) a une valeur plus grande, son amitié (walāya) étant bienfaisance (iḥsān) et obligeance (tafaddul) tandis que l'amitié de l'autre est obéissance et adoration. Ainsi Dieu aime-t-II les croyants⁸ et les croyants L'aiment-ils9. L'attachement est le contraire de l'hostilité, de la belligérance (muḥāraba) et de la fourberie (mukhāda'a). Les mécréants n'aiment pas Dieu et Son Messager, s'opposent à Dieu et à Son Messager et lui sont hostiles.

Le Dieu Très-Haut a dit [aux croyants]: « N'adoptez pas Mon ennemi et votre ennemi comme amis¹0 », et Il les rétribue pour cela. Le Très-Haut a par ailleurs dit: « Si vous ne le faites pas », dit-Il, « recevez l'annonce d'une guerre de la part de Dieu et de Son Messager¹¹. » [Dieu] est l'ami des croyants et Il est leur mawlā en les faisant sortir des ténèbres vers la lumière. S'il en est ainsi, que Dieu est l'ami des croyants et leur mawlā, que le Messager est leur ami et leur mawlā et que 'Alī est leur mawlā a cette signification: l'attachement (muwālāt) qui est le contraire de l'hostilité. [323] Les croyants ont pour amis (tawallā) Dieu et Son Messager, en un attachement [qui est le] contraire de l'hostilité, et il s'agit là d'un statut qui vaut pour chaque croyant. 'Alī – Dieu soit satisfait de lui! – est donc d'entre les croyants qui ont pour amis les croyants et qui l'ont pour ami.

Dans ce *ḥadīth*¹², il y a une affirmation de la foi de 'Alī, intérieurement, et un témoignage en sa faveur – à savoir qu'il mérite l'attachement, intérieurement et extérieurement. Ceci réfute donc ce qui est dit de lui par ses ennemis Khārijites et

^{5.} À savoir, « Celui dont je suis le *mawlā*, 'Alī est son *mawlā*. »

^{6.} Coran, *al-Mā'ida* - V, 55. Sur cette amitié, voir aussi le texte taymiyyen traduit in Y. MICHOT, *Textes spirituels VIII*, p. 12.

^{7.} Coran, $al\text{-}Ta\rlap/n r \bar{\imath} m$ - LXVI, 4. Ce verset s'adresse aux épouses du Prophète.

^{8.} al-mu'minīn: al-mu'mīn M

^{9.} Voir Coran, al-Mā'ida - V, 54.

^{10.} Coran, al-Mumtahana - LX, 1.

^{11.} Coran, al-Baqara - II, 279.

^{12.} À savoir, « Celui dont je suis le *mawlā*, 'Alī est son *mawlā*. »

Nawāṣib¹. Cela n'implique cependant pas que les croyants n'auraient pas d'autre mawlā que lui. Comment [serait-ce le cas] alors que le Messager de Dieu – Dieu le bénisse et lui donne la paix ! – a des mawlās², à savoir les vertueux d'entre les croyants ? 'Alī a donc aussi des mawlās³, a fortiori et de manière encore plus appropriée, à savoir les croyants qui l'ont pour ami. Le Prophète – Dieu le bénisse et lui donne la paix ! – a dit : « Aslam, Ghifār, Muzayna, Juhayna, Quraysh⁴ et les Auxiliaires n'ont pas de mawlā en deçà de Dieu et de Son Messager⁵. » Il fit donc d'eux les mawlās du Messager de Dieu – Dieu le bénisse et lui donne la paix ! – tout comme il fit des vertueux d'entre les croyants ses mawlās, Dieu et Son Messager étant leur mawlā. [324]

En somme, il y a une différence entre, [d'une part], l'ami (walī), le mawlā, etc. et, [d'autre part], le gouverneur (wālī). Le champ de l'amitié (walāya), c'est-à-dire le contraire de l'hostilité ('adāwa), est une chose et le champ de la gouvernance (wilāya), c'est-à-dire l'émirat (imāra), une [autre] chose. Le ḥadīth [« Celui dont je suis le mawlā, 'Alī est son mawlā »] concerne seulement le premier [champ], pas le second. Le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – n'a pas dit : « Celui dont je suis le gouverneur (wālī), 'Alī est son gouverneur. » L'énoncé [du ḥadīth], c'est seulement : « Celui dont je suis le mawlā, 'Alī est son mawlā. » Quant à [considérer] que mawlā a le sens de « gouverneur » (wālī), c'est faux. L'amitié (walāya) vaut en effet pour les deux côtés : les croyants sont les amis de Dieu et II est leur mawlā.

S'agissant de [l'affirmation] que ['Alī] aurait plus de titres (awlā) sur [les croyants] qu'ils [n'en ont] eux-mêmes, elle ne vaut que pour [le Prophète] - Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – et le fait qu'il a plus de titres sur chaque croyant que [celui-ci n'en a] lui-même est d'entre les caractéristiques de son prophétat. Même si on faisait l'hypothèse que [le Prophète] désigna un calife (khalīfa) après lui, cela ne rendrait pas nécessaire que [ce calife] ait plus de titres sur chaque croyant que [celui-ci n'en a] lui-même, tout comme les épouses de [ce calife] ne seraient pas leurs mères. Si [le Prophète] avait voulu signifier cela, il aurait dit : « Celui sur qui j'ai plus de titres qu'[il n'en a] lui-même, 'Alī a sur lui plus de titres qu'[il n'en a] lui-même. » Cela, il ne l'a cependant pas dit; cela n'a été transmis par personne et le sens en est totalement faux. En effet, que le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – a plus de titres sur chaque croyant que [celui-ci n'en a] luimême est une affaire qui vaut de son vivant et [après] sa mort. [Par contre], que 'Alī était [son] calife, si on en faisait l'hypothèse, cela n'aurait été [le cas] qu'après la mort [du Prophète], cela n'aurait pas été [le cas] de son vivant. Il ne se peut en effet pas que 'Alī ait été le calife [du Prophète] de son temps. Il

n'aura à ce moment-là pas eu plus de titres sur chaque croyant que [celui-ci n'en a] lui-même; bien plus même, il n'aura été le $mawl\bar{a}$ d'aucun des croyants, si on veut signifier par là le califat ($khil\bar{a}fa$). [325]

Ceci est de ce qui indique que [le Prophète, par ces paroles,] n'a pas signifié le califat. Le fait, pour ['Alī], d'être l'ami (walī) de tout croyant est une description valant pour lui du vivant du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – et dont l'attribution (hukm) ne fut pas retardée jusqu'à la mort de [celui-ci]. Quant au califat, on ne devient le calife [de quel-qu'un] qu'après sa mort. On le sait donc, ceci n'est pas cela.



« Votre ami, c'est seulement Dieu, Son Messager et ceux qui croient. » (Coran, al-Mā'ida - V, 55)⁶

Si le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – a plus de titres sur les croyants qu'[ils n'en ont] eux-mêmes, de son vivant, après sa mort et jusqu'au Jour de la résurrection ; si par ailleurs il considéra quelqu'un comme son calife (istakhlafa) en certaines affaires de son vivant, ou qu'on fasse l'hypothèse qu'il considéra quelqu'un comme son calife après sa mort, et que [cette personne] devint un calife de lui en vertu d'une désignation (naṣṣ) ou d'un consensus $(ijm\bar{a}')$, il avait plus de titres sur ce califat et sur chacun des croyants que [ceux-ci n'en avaient] eux-mêmes. Personne d'autre que [le Prophète] n'aura donc jamais plus de titres sur chaque croyant que [celui-ci n'en a] lui-même, surtout de son vivant. Quant au fait, pour 'Alī et d'autres que lui, d'être le mawlā de tout croyant, il s'agit là d'une description valant pour 'Alī du vivant du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! –, après sa mort et après la mort de 'Alī. 'Alī est donc, aujourd'hui [encore], le mawlā de tout croyant mais n'est, aujourd'hui, investi d'aucune autorité sur (mutawallī 'alā) les gens. Le reste des croyants sont semblablement les amis les uns des autres, vivants et morts.

Yahya M. MICHOT (Hartford, Muḥarram 1435 - Novembre 2013)

^{1.} Nāṣib, pl. nawāṣib, désigne les adversaires déclarés de 'Alī, tels le célèbre gouverneur umayyade al-Ḥajjāj b. Yūsuf al-Thaqafī (m. 95/714); voir le texte taymiyyen traduit in Y. MICHOT, Textes spirituels, N.S. III, p. 3.

^{2.} mawālin M ap. cr.: mawālī M

^{3.} mawālin : mawlā M

^{4.} Noms de cinq tribus arabes.

^{5.} Voir AL-BUKHĀRĪ, *Şaḥīḥ*, *Manāqib* (Boulaq, t. IV, p. 181); MUSLIM, *Şaḥīḥ*, *Faḍāʾil al-ṣaḥāba* (Constantinople, t. VII, p. 178); AL-TIRMIDHĪ, *Sunan*, *Manāqib* (éd. 'UTHMĀN, t. V, p. 385, n° 4033; p. 306, n° 3819); IBN ḤANBAL, *Musnad* (Boulaq, t. II, p. 388).

^{6.} Calligraphie en coufique carré (Hartford, 2014).